



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 18 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 34	

SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER, Marc CARRIAS, Jean-Jacques MATILLON

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_063 : Mobilité - Attribution du marché Etude de transport régulier

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, et la communauté de communes Plaine Limagne, en date du 8 juin 2021,

Vu la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Plaine Limagne, en date du 15 novembre 2022,

Considérant les enjeux forts auxquels fait face la communauté de communes Plaine Limagne en matière de mobilité sur son territoire, notamment la dépendance à la voiture, l'immobilité d'une partie de la population et en particulier des publics fragiles ainsi que la desserte quasiment inexistante des services, équipements, soins et activités de proximité,

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite étudier la mise en œuvre d'un service de transport régulier permettant de desservir les principaux bourgs et équipements de proximité (gares, collèges, commerces, soins...) et adapté à différents publics.

Ce service devra permettre aux habitants du territoire :

- de disposer de solutions de mobilité adaptées,
- d'accéder aux services, équipements et soins de proximité,
- d'accéder aux autres équipements de transport (gares, bus de la Région AURA).

Afin de retenir un prestataire de service en charge de mener à bien cette étude de conception d'un service de transport régulier sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, une consultation de marché public a été engagée selon une procédure adaptée. Le marché est décomposé en :

- une tranche ferme : conception du service de transport régulier de la CCPL,
- une tranche optionnelle : élaboration du dossier de consultation public du marché relatif à la mise en place du service de transport régulier de la CCPL.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 16 janvier 2025 fixant au 10 février 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres.

A l'issue de la consultation, 8 candidats ont répondu.

La commission MAPA s'est réunie le 28 février 2025.

Après analyse des candidatures ainsi que des offres et selon les critères définis (prix 40 %, qualité de la note technique 60 %), il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité est l'offre du cabinet Mobithink pour un montant de 25 035 € TTC, décomposé comme suit :

- tranche ferme : 20 535 € TTC
- tranche optionnelle : 4 500 € TTC.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'attribuer le marché d'étude de conception d'un service de transport régulier sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, au cabinet Mobithink pour un montant de 25 035 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1^{er} avril 2025
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement